

ENM

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

Prépa Talents



**REJOIGNEZ L'UNE DE NOS 8 CLASSES
"PRÉPAS TALENTS" ENM**

**CANDIDATURE SUR
WWW.ENM.JUSTICE.FR/CONCOURS/PREPARER-LENM**



ENM Paris

8 CLASSES "PRÉPAS TALENTS" : BESANÇON, BORDEAUX, DOUAI, LIMOGES, LYON, ORLÉANS, PARIS ET UNE PROCHAINE OUVERTURE À POINTE-À-PITRE EN GUADELOUPE.

Les classes "Prépas Talents" favorisent la diversité du recrutement dans la magistrature et accompagnent les candidats méritants et motivés issus de milieux sociaux défavorisés.

8 classes Prépas Talents ENM maillent actuellement le territoire : Bordeaux, Besançon, Douai, Limoges, Lyon, Orléans, Paris et une prochaine ouverture à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Chaque classe accueille, au plus, 18 élèves, jeunes diplômés boursiers.

Ces derniers bénéficient d'une préparation intensive aux épreuves du premier concours de recrutement d'auditeurs de justice de l'ENM. Cette formation se déroule d'octobre à juin (début des épreuves d'admission).



ENM Bordeaux



Université d'Artois

LA SÉLECTION AUX CLASSES "PRÉPAS TALENTS"

5 CRITÈRES SONT PRIS EN COMPTE

- Détention du diplôme minimal exigé pour présenter le concours ;
- Ressources du candidat et de sa famille ;
- Résultats des études antérieures ;
- Motivation ;
- Origine géographique.

Les candidats s'engagent à s'inscrire et à se présenter aux épreuves écrites du premier concours spécial "Talents".

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est à remplir entre **mi-janvier et début mars de chaque année**.

La candidature s'effectue en ligne sur le site internet de l'ENM, sur la page : www.enm.justice.fr/concours/preparer-lenm

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Elle est effectuée par une commission et elle se fait en 2 temps :

- examen des dossiers des candidats (début mai) ;
- entretien d'admission des candidats dont le dossier aura été sélectionné : 3^e semaine de juin.

La convocation à cet entretien sera adressée **à partir de début mai par mail**.

À l'issue de ces entretiens, la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe "Prépa Talents".

LES AIDES FINANCIÈRES

Bourse sur critères sociaux

Les élèves admis en classes Prépas Talents bénéficient, en plus de la gratuité de la préparation, d'une bourse mensuelle versée par l'ENM, calculée aux mêmes taux de bourses que le CROUS.

Cette bourse est versée pendant toute la durée de la scolarité, sous réserve d'assiduité, et s'arrête après les résultats d'admissibilité au concours de l'ENM (le mois suivant la dernière audition pour les admissibles).

Bourse Talents

Une aide complémentaire découlant du dispositif "Prépas Talents" peut être versée aux élèves des classes "Prépas Talents". Il s'agit d'une aide de 4000€ versée en 2 temps (sous réserve d'assiduité et de présentation au concours). Le premier versement de 2000€ a lieu en fin d'année puis le second versement de 2000€ intervient au printemps.

LE DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

LES ENSEIGNANTS

Un professeur ou un maître de conférences en droit coordonne les enseignements dispensés dans le cadre de la préparation. Il assure en outre un tutorat pédagogique au bénéfice des élèves.

LA PRÉPARATION

En complément des enseignements en rapport avec les épreuves écrites et orales du premier concours ENM, la préparation comprend :

- Des apports méthodologiques et l'organisation de concours "blancs" ;
- Des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique par le biais d'un tutorat ;
- Des activités culturelles.

Calendrier des inscriptions

- Mi-janvier : Ouverture des candidatures en ligne
- Début mars : Date limite de dépôt des candidatures
- Début mai : Sélection des dossiers par la commission
- Mi-mai : Résultats d'admissibilité
- 3^e semaine de juin : Entretiens avec la commission (Bordeaux)
- Fin juin : Résultats d'admission en classe "Prépa Talents"
- Rentrée : début octobre

2 CONCOURS POSSIBLES

Pour intégrer l'ENM, les étudiants doivent passer le 1^{er} concours ou le 1^{er} concours spécial "talents" de recrutement d'auditeurs de justice. Tous les deux leur permettent d'accéder à la même formation de 31 mois alliant périodes d'études à l'École et stages variés. Les candidats doivent avoir au minimum un diplôme de niveau bac + 4.

LE 1^{ER} CONCOURS DE RECRUTEMENT D'AUDITEURS DE JUSTICE

Le 1^{er} concours est notamment destiné aux étudiants. C'est le concours qui bénéficie du plus grand nombre de places chaque année. Les candidats admis accèdent au statut d'auditrice et auditeur de justice.

LES PRINCIPALES CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AU 1^{ER} CONCOURS DE RECRUTEMENT D'AUDITEURS DE JUSTICE

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de moins de 50 ans et 5 mois au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente attestée ;
- Être en position régulière au regard du Code du service national. Seuls les candidats âgés de moins de 25 ans doivent justifier de leur position (Art. L. 114-6 du Code du service national ;
- Être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques ;
- Remplir les conditions d'aptitude physiques nécessaires à l'exercice des fonctions, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Inscription

Dossier disponible généralement mi-janvier dans l'espace concours/inscription sur www.enm.justice.fr

LE 1^{ER} CONCOURS SPÉCIAL "TALENTS"

Un 1^{er} concours spécial "Talents" pour le recrutement d'auditeurs de justice est organisé la première fois en 2025.

Les conditions d'accès sont exactement les mêmes que le 1^{er} concours, toutefois ce concours est réservé aux élèves des 8 classes prépas Talents de l'ENM, accessibles sur critères sociaux, ainsi qu'aux élèves des autres prépas Talents figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 5 août 2021.

Le nombre de places offertes au 1^{er} concours spécial "Talents" ne peut être supérieur à 15 % des places offertes, au titre de l'année, au 1^{er} concours.

Les candidats admis au 1^{er} concours spécial "Talents" accèdent au statut d'auditeur de justice et suivront la formation initiale de 31 mois.

L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

UNIQUE ÉCOLE DE FORMATION DES JUGES ET PROCUREURS DE L'ORDRE JUDICIAIRE, L'ENM A POUR MISSIONS :

- L'organisation des concours de recrutement ;
- La formation initiale des élèves magistrats ;
- La formation continue des magistrats en fonction ;
- La formation de magistrats d'États étrangers liés à la France par des accords de coopération ;
- La formation des juges non professionnels et des collaborateurs de justice ;
- La recherche, notamment dans le domaine des pratiques judiciaires comparées.

École nationale de la magistrature
10, rue des Frères Bonie
33080 Bordeaux Cedex
tél. 05.56.00.10.10

www.enm.justice.fr/concours/preparer-lenm

Avec le soutien de :

